

## CHARTRE D'UTILISATION DU MATERIEL D'ANIMATION

**Contexte :** le matériel a été acquis par la Mairie du 18<sup>e</sup> suite à un vote favorable des habitants sur le secteur Chapelle/Marx Dormoy pour aider à la réalisation de projets événementiels.

**Objectif :** mise à la disposition de matériel au conseil de quartier La Chapelle/Marx Dormoy et aux collectifs, établissements scolaires, institutions et collectifs d'habitants.

**Lieu de stockage :** le matériel est stocké dans les locaux de La Caverne, rue Raymond Queneau, 75018 Paris

**Responsabilité :** chaque prêt donne lieu à un engagement écrit de l'emprunteur de faire bon usage du matériel, de prendre en charge les consommables (piles, ampoules, etc.), la réparation ou le remplacement à l'identique du matériel qui serait détérioré ou non restitué. L'utilisation du matériel devra se faire dans le strict respect de l'environnement, du voisinage, des seuils de tolérance sonores en vigueur. L'emprunteur devra fournir une attestation d'assurance (responsabilité civile et responsabilité du matériel) pour son activité.

### Modalité de délivrance du matériel

**Lieux d'activités :** le prêt est accordé en priorité pour des événements se déroulant dans la zone du conseil de quartier Chapelle/Marx Dormoy et s'adressant à ses habitants (une association ayant son siège social à l'extérieur du secteur ne saurait être exclue au motif de ce seul critère).

**Bénéficiaires :** outre le conseil de quartier précité, seuls les associations loi 1901, les associations reconnues d'utilité publique, les fondations privées, les coopératives scolaires, les établissements scolaires et les amicales de locataires peuvent bénéficier du prêt. Un groupe d'habitants constitué autour d'un projet peut bénéficier du matériel. Ce groupe d'habitants devra être représenté par une personne physique et majeure. Celle-ci prendra la responsabilité de l'emprunt.

**Critères d'éligibilité au prêt de matériel :** les événements doivent contribuer à l'animation du quartier (manifestations sportives, culturelles, sédentaires ou itinérantes, fêtes ou repas de quartier, balades urbaines, organisations d'expositions, de conférences-débats, actions de découvertes du quartier, vide-greniers, inaugurations, etc.).

Sont exclues du bénéfice du prêt, les fêtes privées en cercle fermé ainsi que les manifestations à caractère politique, religieux ou sectaire.

**Critères d'attribution :** en cas de demandes multiples d'un même matériel pour une même date, la priorité sera donnée dans cet ordre :

1. Au conseil de quartier Chapelle – Marx Dormoy dans le cadre de rencontres publiques
2. Aux collectifs d'habitants
3. Aux autres demandeurs éligibles

**Modalités techniques du prêt :** le demandeur devra faire sa requête auprès du groupe d'habitants, gestionnaire bénévole du matériel, par mail à [cqmd18@gmail.com](mailto:cqmd18@gmail.com) au moins 20 jours avant l'événement nécessitant du conseil de quartier le matériel. Un chèque de caution, rédigé à l'ordre de « MAIRIE 18E – 1, PLACE JULES JOFFRIN 75018 » pourra être exigé pour l'emprunt de certains matériels.

La demande devra présenter le projet : but, déroulement, moyens prévus pour l'enlèvement et la restitution du matériel, lieu, nombre de personnes attendues. Une liste du matériel souhaité et les coordonnées du porteur de projet devront également être fournies.

- Le demandeur devra joindre à la demande un justificatif de son identité et de son adresse postale.
- Le demandeur devra préciser le lieu dans lequel se déroulera l'événement et attester de l'accord de la
- La demande est étudiée par le gestionnaire du stock
- de matériel, si besoin, en rencontrant le demandeur

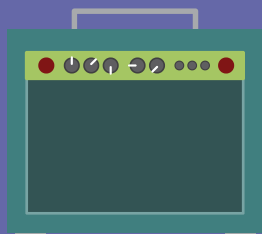
- Si l'accord est donné, le demandeur confirmera sa requête par la signature d'un document de prêt répertoriant le matériel mis à disposition
- Le jour de la prise du matériel il sera établi conjointement un état du matériel et le rappel de la date et de l'horaire du retour
- Le jour du retour du matériel il sera procédé conjointement à la vérification de l'état du matériel et de son bon entretien (propreté) figurant sur le document de prêt.
- En cas de dégradation ou sinistre du matériel la structure emprunteuse s'engage à prendre en charge le montant de la réparation ou le coût du remplacement.

La mise à disposition du matériel est consentie à titre gratuit. Elle ne comprend ni le montage, ni le transport du matériel.

Le gestionnaire portera à la connaissance du service Démocratie Locale tout litige, problème ou toute situation complexe.

**Clause de réserve :** tout manquement à la présente charte par un emprunteur, pourra donner lieu au refus de toute nouvelle demande de prêt à ce même emprunteur pour une durée d'un an à partir de la date du prêt ayant donné lieu à contestation.



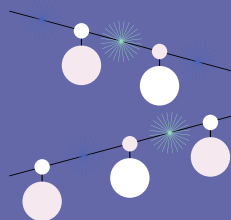
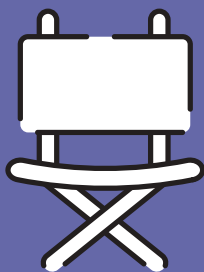


**PROCÉDURE POUR LE PRÊT :**  
charte d'utilisation en page centrale

**TARIF :**  
gratuit

**CONTACT :**  
cqmd18@gmail.com - 01 53 41 18 85

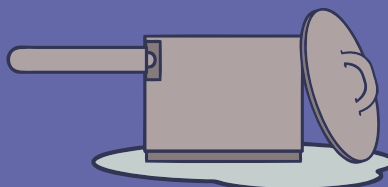
**LIEU ENLÈVEMENT ET DE RESTITUTION  
DU MATÉRIEL :**  
La Caverne – Rue Raymond Queneau,  
75018 Paris



### **MATÉRIEL MIS A DISPOSITION :**

**Au 1er Janvier 2020**

- Sono (2 haut-parleurs amplifiés avec pieds, table de mixage intégrée, 2 housses de transport (HP et pieds), 5 micros headset HF, récepteurs et accessoires, 4 micros HF à main, 4 pieds de micro)
- 10 tables,
- 30 chaises
- 20 bancs
- 3 barnums 3X3 mètres
- 10 guirlandes
- 250 éco-cups
- 2 faitouts 36 et 45 cm
- 1 marmite vin chaud
- 1 réchaud à induction
- 2 planchas électriques
- 1 diable 3 positions
- 2 caisses à roulettes en plastique contenant des enrouleurs et des rallonges



## **MISE À DISPOSITION DE MATÉRIELS D'ANIMATION POUR AIDER À LA RÉALISATION DE PROJETS ÉVÉNEMENTIELS SUR LE PÉRIMÈTRE DU CONSEIL DE QUARTIER CHAPELLE - MARX DORMOY**

Grâce à un vote favorable des habitants relevant du conseil de quartier La Chapelle-Marx Dormoy, la Mairie du 18e a fait l'acquisition de matériel permettant de faciliter l'organisation d'événements festifs.

Ce matériel est stocké à La Caverne, rue Raymond Queneau et géré par un groupe d'habitants, gestionnaire bénévole du matériel.